

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DE LA SEANCE PLENIERE DU 1^{er} JUILLET 2021

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 18 h 30 en séance ordinaire au siège de la CCVL à Vaugneray, sous la présidence de monsieur Daniel MALOSSE.

Date de convocation : 25 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 29 (dont 4 pouvoirs)

Etaient présents : M. JEAN - Mme GEREZ – M. ROMIER – Mme FAYOLLE – M. JAUNEAU – Mme POUSSE - M. BAREILLE – Mme BERGER – M. SERVANIN - Mme DI FOLCO – Mme CHANCROGNE – M. TISSOT – Mme SPAHR - M. BOUCHARD – M. THIMONIER – M. CLARON – M. GINET – M. JULLIEN – Mme LANSON PEYRE DE FABREGUES - M. MALOSSE – Mme DUMORTIER – M. GILLET – M. MATHIEU - Mme NELIAS – M. AIGLON

Absents excusés :

- M. MARTIN : Pouvoir donné à Mme BERGER
- Mme CHANTRAINE : Pouvoir donné à Mme GEREZ
- M. BAILLY : Pouvoir donné à M. JEAN
- M. BIANCHI
- M. JEANTET
- Mme SAGE
- Mme TISSOT : Pouvoir donné à M. CLARON
- M. PALAIS
- Mme DUMORTIER : Pouvoir donné à M. JULLIEN (jusqu'au point n° 12 inclus)

Secrétaire de séance : Mme NELIAS

En début de séance, monsieur le président rend hommage à monsieur Georges Barriol, décédé accidentellement le 20 mai 2021. Il rappelle son attachement au territoire et les différents projets qu'il aura impulsés en ses qualités de maire de la commune de Ste Consorce, de conseiller au SIVOM des Monts du Lyonnais et de conseiller général sur le canton de Vaugneray. Il cite notamment son engagement en faveur des personnes âgées (il a été président du SIPAG) ainsi que pour la création d'un site propre entre Lyon et l'ouest lyonnais. Monsieur le président, au nom de la CCVL, renouvelle ses condoléances à sa famille.



-Procès-verbal de la séance plénière du 6 mai 2021

Le conseil de communauté, par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **approuve** le procès-verbal de la séance du 6 mai 2021.

Points donnant lieu à délibération

1 - Election d'un secrétaire de séance

Le conseil de communauté, par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, élit madame Agnès NELIAS comme secrétaire de séance.

Arrivée d'une conseillère communautaire, soit 29 votants.

2 – Plan de mandat 2020 - 2026

*** approbation du plan de mandat**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **approuve** le plan de mandat 2020 / 2026, élaboré autour de trois axes correspondant par ailleurs aux axes des contrats PACTE et CRTE :

- Axe 1 : Attractivité du territoire
- Axe 2 : Cohésion
- Axe 3 : Transition/Adaptation.

3 – Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021/2026

*** approbation du contrat à signer avec l'Etat**

*** autorisation au président de le signer**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** le CRTE pour la période 2021/2026 reprenant les projets retenus par les communes et la CCVL comme devant être mis en œuvre dans les 5 années à venir, et se déclinant au sein de trois orientations stratégiques :

- Orientation n° 1 : Transition écologique
- Orientation n° 2 : Cohésion
- Orientation n° 3 : Compétitivité/Attractivité

- **autorise** monsieur le président à le signer ainsi que tous actes afférents.

4 - Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire 2020-2025

*** approbation du bilan annuel 2020**

*** approbation d'une garantie d'emprunt au profit de l'OPAC DU RHONE (opération Thurins)**

*** approbation d'une garantie d'emprunt au profit de ALLIADE (opération à Pollionnay)**

*** autorisation au président de signer tous actes y afférent**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** l'état de réalisation annuel du PLH et de son adaptation à l'évolution de la situation sociale et démographique pour l'année 2020,

- **approuve** la garantie d'emprunt à accorder à l'OPAC DU RHONE, pour une opération située à Thurins, suivant les conditions décrites ci-après :

Article 1 : *L'assemblée délibérante de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLONS DU LYONNAIS (CCVL) accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 326 400,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 117662 constitué de 9 lignes du prêt.*

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : *La garantie est apportée aux conditions suivantes :*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : *Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.*

- **autorise** monsieur le président à signer tous actes afférents à cette garantie d'emprunt avec l'OPAC DU RHONE,

- **approuve** la garantie d'emprunt à accorder à ALLIADE HABITAT pour une opération située à Pollionnay, suivant les conditions décrites ci-après :

Article 1 : *L'assemblée délibérante de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLONS DU LYONNAIS (CCVL) accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 704 364,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 123769 constitué de 5 lignes du prêt.*

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : *La garantie est apportée aux conditions suivantes :*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : *Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.*

- **autorise** monsieur le président à signer tous actes afférents à cette garantie d'emprunt avec ALLIADE HABITAT.

5 – Fête départementale agricole 2021

- * attribution d'une subvention à l'association « Agriculture Jeune »
- * approbation de la convention d'objectifs correspondante
- * autorisation au président de la signer

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **décide d'attribuer** une subvention de 3 000 € à l'association « Agriculture Jeune » pour l'organisation de la fête départementale de l'agriculture qui se déroulera le 5 septembre 2021 à Sainte-Consoce,
- **approuve** la convention d'objectifs correspondante à conclure entre la CCVL et l'association « Agriculture Jeune »,
- **autorise** monsieur le président à la signer,
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

6 – Mur d'escalade et salle hors sac à Pollionnay

- * approbation d'une convention de partenariat à conclure avec la MJC de Vaugneray (VAL ROC)
- * autorisation au président de la signer

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** la convention de partenariat relative à la structure artificielle d'escalade située à Pollionnay, fixant le montant annuel à verser à la MJC de Vaugneray à 6 000 €, sur une durée de 3 ans,
- **autorise** monsieur le président à la signer,
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

7 - Schéma de développement commercial (SDC) de la CCVL

- * désignation des membres du comité de suivi

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **désigne** les membres suivants pour constituer un comité de suivi pour le Schéma de Développement commercial de la CCVL, comme suit :

* Représentants de la CCVL :

- M. Daniel MALOSSE : Président de la CCVL
- M. Patrick GINET : Vice-Président en charge du développement économique

* Représentants des communes :

- Brindas : Gérard BICHONNIER et Thierry BAILLY
- Grézieu la Varenne : Isabelle SEIGLE-FERRAND et Marc ZIOLKOWSKI
- Messimy : Marie-Agnès BERGER et Jean-Jacques BOBICHON
- Pollionnay : Benoit DUVAL et Didier COQUARD
- Ste Consoce : Jean-Marc THIMONIER et Bertrand GAULE
- Thurins : Patrick GINET et David VINCENT

- Vaugneray : Daniel JULLIEN et Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES
- Yzeron : Olivier AIGLON et Christian RULLIAT

*** Représentants des Unions Commerciales suivantes :**

- ABC Brindas
- AEG Acteurs Économiques de Grézieu
- UCAM Union des Commerçants et Artisans Messimois
- UCAT Thurins
- APIV - Association des Professions Indépendantes de Vaugneray

*** Représentants des Chambres Consulaires suivantes :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

8 - Aménagement du parking de la piscine des Vallons du Lyonnais à Vaugneray

*** approbation du marché de travaux (2 lots)**

*** autorisation au président de le signer**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** le marché de travaux de réaménagement du parking de la piscine à Vaugneray, à conclure avec des entreprises spécialisées, suivant détail ci-après :

- Lot 1 VRD parking côté sud (offre de base) attribué à EUROVIA LYON pour un montant de 147 952.87 € HT,

- Lot 2 Espaces verts parking côté sud (offre de base) attribué à CMEVE pour un montant de 43 224.50 € HT,

- **autorise** monsieur le président à le signer,

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

9 - Sécurisation de la route de la Vallée du Garon (RD 311) à Thurins

*** approbation du marché de travaux**

*** autorisation au président de le signer**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** le marché de travaux à conclure avec MGB TP pour la rénovation et la sécurisation de la route de la Vallée du Garon (RD 311) à Thurins, aux conditions suivantes :

- montant offre de base : 231 299.80 € HT

- PSE n°1 : raboutage et application d'enrobés : 86 410.40 € HT

- PSE n° 2 : mise en accessibilité des arrêts de bus AO1871 / AO1872 : 21 337.50 € HT

soit un total de 339 047.70 € HT

- **autorise** monsieur le président à le signer,

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

10 - Aménagement des arrêts de bus A 01871 et A 01872 situés à la Valotte à Thurins

*** approbation de la convention à conclure avec le SYTRAL**

*** autorisation au président de la signer**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** la convention à conclure avec le SYTRAL pour la prise en charge intégrale des travaux de mise en accessibilité des arrêts « La Valotte » à Thurins, soit 28 533.60 € HT,

- **autorise** monsieur le président à la signer,

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

11 - Travaux de voirie : réaménagement du parking du bas du lac du Ronzey à Yzeron

*** approbation de l'avenant n° 1 à conclure avec ID VERDE Agence de Lyon Sud (lot 2)**

*** autorisation au président de le signer**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** l'avenant n° 1 à conclure avec ID VERDE Agence Lyon Sud,

- **autorise** monsieur le président à le signer.

12 - Travaux de requalification du PAE « Clapeloup » à Sainte Consorce

*** approbation de l'avenant n° 2 à conclure avec ID VERDE Agence de Lyon Sud (lot n° 2)**

*** autorisation au président de le signer**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** l'avenant n° 2 à conclure avec ID VERDE agence Lyon-Sud,

- **autorise** monsieur le président à le signer.

Arrivée d'une conseillère communautaire, soit 25 présents.

13 – Travaux d'extension et de réhabilitation de la « Maison du Blanchisseur-Musée » à Grézieu la Varenne

*** approbation de l'avenant n°1 à conclure avec la société TRAFIK (lot 13)**

*** autorisation au président de le signer**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** l'avenant n° 1 relatif au lot n° 13 à conclure avec la société TRAFIK, suivant détail ci-après :

- Montant initial du marché :	28 000.00 € HT
- Avenant n° 1 :	+ 3 400,00 € HT
- Nouveau montant du marché après avenant :	31 400,00 € HT

- **autorise** monsieur le président à le signer,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

14 – Rénovation de la route de Pollionnay à Grézieu la Varenne

*** délégation d'attribution du marché au bureau communautaire**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de **déléguer** au bureau communautaire l'attribution du marché de rénovation de la route de Pollionnay à Grézieu la Varenne.

15 - Rénovation du bâtiment et des espaces extérieurs du restaurant « Au Malval »

*** délégation d'attribution des marchés au bureau communautaire**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de **déléguer** au bureau communautaire l'attribution du marché de rénovation du bâtiment et des espaces extérieurs du restaurant « Au Malval ».

16 - Exploitation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) communautaires

*** approbation de l'avenant n° 4 au marché de gestion à conclure avec ALFA 3 A (1 lot)**

*** approbation des avenants n° 5 et 6 au marché de gestion à conclure avec AGDS (3 lots)**

*** autorisation au président de les signer**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** l'avenant n° 4 à conclure entre ALFA 3A et la CCVL prévoyant le remboursement par ALFA 3A à la CCVL de la somme de 69 448,37 € pour le marché de gestion de l'EAJE « La Colombe » à Grézieu la Varenne,

- **approuve** l'avenant n° 6 à conclure entre AGDS et la CCVL prévoyant le remboursement par AGDS à la CCVL de la somme de 702,11 € pour le marché de gestion de l'EAJE « Au Brind'Enfants » à Brindas,

- **approuve** l'avenant n° 6 à conclure entre AGDS et la CCVL prévoyant le remboursement par AGDS à la CCVL de la somme de 622,01 € pour le marché de gestion de l'EAJE « La Chaussonnière » à Messimy,

- **approuve** l'avenant n° 5 à conclure entre AGDS et la CCVL prévoyant le remboursement par AGDS à la CCVL de la somme de 442 € pour le marché de gestion de l'EAJE « Le Petit Prince et la Rose » à Ste Consorce,

- autorise monsieur le président à les signer.

17 - Exploitation de relais assistants maternels à Vaugneray et soutien à la parentalité

*** approbation de l'avenant n° 2 à conclure avec la MPE des Vallons du Lyonnais à Vaugneray**

*** autorisation au président de le signer**

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** l'avenant n° 2 à conclure entre la CCVL et la MPEVL à Vaugneray permettant le reversement par le prestataire à la CCVL de la somme de 30 688,80 €, au titre de l'année 2020,

- autorise monsieur le président à le signer.

18 - Exploitation du relais assistants maternels à Messimy

- * approbation de l'avenant n° 2 à conclure avec la MPE des Vallons du Lyonnais à Messimy
- * autorisation au président de le signer

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** l'avenant n° 2 à conclure entre la CCVL et la MPEVL à Messimy permettant le reversement par le prestataire à la CCVL de la somme de 9 021,32 €, au titre de l'année 2020,

- autorise monsieur le président à le signer.

19 - Centre de loisirs « TYM » situé à Thurins

- * approbation de l'avenant n° 3 à conclure avec la MPT de Thurins
- * autorisation au président de le signer

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** l'avenant n° 3 à conclure entre la CCVL et la MPT de Thurins permettant de rembourser à la CCVL la somme de 18 398,72 € correspondant à l'excédent de l'exercice 2020,

- autorise monsieur le président à le signer.

20 - Centre de loisirs « Ebulisphère » : délégation de service public (DSP)

- * approbation du rapport d'exécution de la DSP pour l'année 2020
- * modification de la délibération n° 39/2021 du conseil du 25/02/2021 (principe DSP)

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **prend acte** des éléments figurant dans le rapport d'exploitation du centre de loisirs « Ebulisphère » pour l'année 2020,

- **décide de modifier** la délibération n° 39/2021 du conseil de communauté du 25 février 2021 afin de passer de 38 à 62 places la capacité du centre de loisirs situé à Brindas à partir de 2022.

21 - Micro-crèche à Thurins

- * approbation de la promesse de bail à conclure avec l'ADMR de Thurins
- * autorisation au président de le signer

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** la promesse de bail professionnel à conclure entre la CCVL et l'ADMR de Thurins pour les locaux destinés à la micro-crèche située à Thurins, suivant les conditions indiquées ci-après :

- loyer mensuel : 675 €
- date d'effet : 1^{er} janvier 2022
- durée du bail : 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027

- autorise monsieur le président à la signer ainsi que tous documents y afférents.

22 - PAE « Les Andrés » à Brindas

- * approbation de promesses de vente (lots n° 12 et 14)
- * approbation de servitudes à conclure avec ENEDIS
- * autorisation au président de les signer ainsi que tous actes y afférent

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- décide de retirer la délibération n° 129/2020 du 3 décembre 2020 relative au lot n° 14,

- approuve les promesses unilatérales de vente suivant détail ci-dessous :

N° lot	Surface cédée définitive (en m ²)	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT	Prix TTC	Signataires
12	3 265	78 €	254 670 €	297 768,00 €	Mme Sophie NUGUET et M. Olivier PICOT
14	1 290	78 €	100 620 €	117 648,00 €	MM. FOURNIER

- autorise monsieur le président à les signer ainsi que tous actes y afférent,

- approuve 5 servitudes à conclure entre la CCVL et ENEDIS pour l'accès à la parcelle AT 223 sur le PAE « Les Andrés » à Brindas,

- autorise monsieur le président à les signer ainsi que tous actes y afférent.

23 - PAE « Clapeloup » à Sainte Consorce

- * approbation d'une promesse de vente (lot n° 31)
- * autorisation au président de la signer ainsi que tous actes y afférent

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- décide de retirer la délibération n° 13/2018 du conseil de communauté du 8 février 2018,

- approuve la nouvelle promesse de vente à conclure avec monsieur Jérôme BAROUSSE pour le lot n° 31 aux conditions ci-dessous :

N° lot	Surface cédée définitive (en m ²)	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT	Prix TTC	Signataire
31	1150	68 €	78 200 €	91 310 €	M. Jérôme BAROUSSE

- autorise monsieur le président à la signer ainsi que tous documents y afférent.

24 - PAE « Maison-Blanche » à Vaugneray

- * approbation d'une convention à conclure avec GRDF
- * autorisation au président de la signer ainsi que tous actes y afférent

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** la convention à conclure avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel du PAE « Maison-Blanche » situé à Vaugneray,
- **autorise** monsieur le président à la signer ainsi que tous actes y afférent,
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Développement économique – PAE Maison-Blanche » de l'exercice 2021.

25 - Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

- * approbation du rapport annuel 2020

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **approuve** le rapport annuel sur la gestion des déchets pour l'année 2020, destiné à l'information des usagers.

26 - REOM : admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **décide d'admettre** en non-valeur une somme de 3 059,55 € correspondant à des redevances impayées pour les années 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018,
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » du budget annexe « Environnement » de l'exercice 2021,
- **décide d'admettre** en non-valeur une somme de 2 670.24 € correspondant à des créances éteintes,
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6542 « pertes sur créances éteintes » du budget annexe « Environnement » de l'exercice 2021.

Questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

Monsieur le président, messieurs les vice-présidents, mesdames et messieurs les conseillers communautaires évoquent devant le conseil de communauté plusieurs questions diverses ayant un caractère d'information générale.

Fait à Vaugneray, le 2 juillet 2021


Daniel MALOSSE
Président

Affiché le 9 juillet 2021